



Charte de qualité d'accueil des caves et des caveaux du vignoble des

Côtes d'Auvergne :

Le vigneron des Côtes d'Auvergne s'engage à :

Accueil	<ul style="list-style-type: none">🍷 Assurer un accueil professionnel au caveau🍷 Disposer d'un matériel de communication et l'alimenter🍷 Conseiller, renseigner sur le vin, le réseau viticole et le réseau touristique🍷 Expliciter les conditions de prestation
Aménagements	<ul style="list-style-type: none">🍷 Faciliter l'accès à l'exploitation et au lieu d'accueil🍷 Disposer d'un lieu d'accueil propre, aménagé et sécurisé
Dégustation et vente	<ul style="list-style-type: none">🍷 Offrir une prestation de dégustation pédagogique et de qualité🍷 Inciter à une consommation responsable et modérée🍷 Proposer un service de vente adapté

